



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et  
de la Formation Professionnelle,

**FORCE OUVRIERE**

1, rue Sédillot – 67000 STRASBOURG

Tél : 06 31 08 76 78 et 06 17 33 61 57

[fnecfpstrasbourg@gmail.com](mailto:fnecfpstrasbourg@gmail.com)

## **Déclaration des élus Force Ouvrière au CSA SD**

**1<sup>er</sup> degré du 6 juin 2025**

Monsieur le Directeur académique,

Mesdames et messieurs les membres du CSA-SD 67,

Le président Macron vient d'annoncer le lancement d'une « convention citoyenne » dédiée aux rythmes scolaires et il ne s'agit pas d'une simple diversion puisqu'en réalité, c'est aussi le cheval de Troie d'expérimentations contre le statut des enseignants. Alors que l'Etat annonce la fin des aides péri-éducatives pour les communes à 5 jours à la rentrée 2025, alors que 96% des communes en France sont revenues à la semaine de 4 jours, alors que les décrets Peillon-Hamon-Blanquer sur les rythmes scolaires sèment la confusion et la division entre les collègues, le président Macron voudrait lui aussi bernier les personnels et les parents d'élèves avec des belles promesses pour « adapter l'Ecole au rythme des enfants ».

Personne n'est dupe des manœuvres du président de la République ! Les enseignants et les AESH des écoles ne sont pas dupes. Ils savent que rien n'est bon pour l'école Publique sous l'ère Macron !

Ils savent que le président Macron ne retiendra uniquement que ce qu'il veut imposer depuis bien longtemps : adapter le calendrier de l'année scolaire aux desideratas des élus locaux et imposer son principe « travailler toujours plus... en gagnant toujours moins ».

Ils savent que le président Macron veut aller plus loin dans la flexibilité et l'annualisation des horaires de travail voire même les augmenter.

Ils savent que le président Macron veut donner encore plus de pouvoir et de prérogatives aux collectivités territoriales sur l'organisation du temps scolaire.

En réalité, voilà ce qui se profile sous couvert des « temps de l'enfant » ; pendant ce temps, le gouvernement développe à grande échelle l'emploi de contractuels enseignants comme le permet la loi Dussopt et refuse un statut de fonctionnaire aux AESH. La **FNEC-FP FO 67** ne cautionnera pas cette « convention » qui est une diversion pour ne pas répondre à la colère et

à l'épuisement des collègues et un cheval de Troie pour poursuivre les attaques contre notre Statut et alourdir nos obligations de service.

L'école Publique manque de tout et la loi de finances 2025, portée par le gouvernement Bayrou, franchit une nouvelle étape dans l'attaque contre les agents publics. Autrement dit, plus il y aura de fonctionnaires malades, plus l'État réalisera des économies. Pour **FO** cette politique est inacceptable, car elle forcera les agents malades à venir travailler pour subvenir à leurs besoins financiers. La **FNEC-FP FO 67** réaffirme avec force son opposition à cette mesure injuste et revendique l'abandon de toute journée de carence, avec une indemnisation à 100% dès le premier jour de congé maladie.

**FO** revendique des créations de postes afin de garantir le droit à l'instruction. Pour le 1er degré, nous n'acceptons toujours pas les suppressions de postes d'enseignants et revendiquons l'annulation des fermetures prononcées dans le département du Bas-Rhin.

Nous exigeons la création de tous les postes nécessaires pour faire baisser les effectifs par classe, les maintenir dans bien des écoles rurales, pour créer le nombre de postes d'enseignants, de remplaçants, pour reconstituer les RASED, pour créer des postes d'enseignants référents, postes d'enseignants spécialisés nécessaires.

Pour la **FNEC-FP FO 67**, il faut stopper cette opération de destruction de l'enseignement spécialisé, de ses classes et de ses structures. La **FNEC-FP FO 67** exige leur renforcement et leur développement.

Parce que nous ne pouvons rester impuissants devant la détresse de ces élèves et de leurs parents,

Parce que nous refusons de laisser des élèves en situation de handicap sans prise en charge adaptée,

Parce qu'inclure dans des classes, parfois chargées des élèves qui n'ont toujours pas de place en IME ou en ITEP n'est pas respectueux de leurs besoins particuliers,

Parce que nous n'acceptons pas que les personnels se sentent démunis ou maltraitants pour ces élèves et se retrouvent en épuisement professionnel, en arrêt maladie,

Parce que de nombreux collègues savent qu'ils ne peuvent plus s'occuper correctement des élèves qui leur sont confiés, et cette culpabilisation imposée est insupportable,

Un plan d'urgence doit être mis en place.

Au niveau départemental, notre organisation s'inquiète de voir un vieil usage revenir au goût du jour, nous voulons parler du comptage au crochet à la rentrée. La **FNEC-FP FO** s'oppose au retour de cette pratique de manière générale mais rassurez-nous, monsieur le Directeur Académique, cette épée de Damoclès ne concernera-t-elle bien que les quelques situations

présentées et identifiées dans les documents de travail ? Ou comptez-vous engendrer stress et anxiété durant les congés d'été pour tous les collègues du département ?

En effet, vous placez les équipes dans des situations de grande incertitude et la surcharge de travail pour les directeurs est conséquente.

Pour certains, comme Mollkirch, la perte de la classe entrainerait également la perte de 0.25 de décharge de directeur, le jour même de la rentrée ! Quel coup dur pour ce directeur d'école et quelle iniquité de traitement pour l'équipe puisque ces enseignants n'auront pas eu la possibilité de participer au mouvement en amont en connaissance de cause. Il en est de même à Fouchy où le directeur passerait de 0.33 à 0.25 ETP de décharge de direction si la classe n'était pas maintenue.

D'autre part, nous observons dans les documents de travail deux situations qui nous interpellent en terme de conséquences sur les personnels. Vous indiquez une transformation d'un poste monolingue en poste bilingue à Lampertheim, ce qui correspond dans la réalité à une fermeture en monolingue et une ouverture en bilingue. Mais qu'en est-il de cet enseignant potentiellement titulaire de son poste en monolingue ? S'il n'a pas de compétences dans l'enseignement bilingue, il peut se retrouver sans poste à la rentrée alors même qu'il n'a pas eu la possibilité de participer au mouvement comme les autres collègues du département. Il en est de même à l'EP Schweitzer où vous fermez un poste bilingue pour en ouvrir un monolingue. Le collègue bilingue ne souhaite peut-être pas enseigner en monolingue et aurait souhaité participer au mouvement pour obtenir une affectation adéquate. Monsieur le Directeur Académique, avez-vous pointé ces situations de personnels afin de garantir que leurs conditions de travail ne soient pas dégradées ?

Pour finir, nous remarquons que le document de travail envoyé la semaine dernière ne comporte que les lignes des écoles pour lesquelles vous avez souhaité porter une attention particulière. Nous aurions cependant plusieurs situations sur lesquelles nous souhaiterions vous rendre particulièrement attentif au cours de cette séance.

Pour la **FNEC FP-FO**,

Audrey Lages